

ACTION ENVIRONNEMENT

Association agréée de protection de l'environnement

7, rue de l'Auvergne 12000 RODEZ

Tél. 05 65 42 20 07 Fax 05 65 78 20 98

Mél action-environnement@wanadoo.fr

Site internet : perso.wanadoo.fr/action-environnement

ACM/03/020

LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA FRANCE

Avis de l'association ACTION ENVIRONNEMENT

La production, le transport et la consommation de l'énergie sont à l'origine d'atteintes très graves à l'environnement, à la santé publique et au cadre de vie des populations, en France et ailleurs dans le monde. Ils sont une composante majeure de la crise environnementale que connaît la planète aujourd'hui.

Comme le reconnaissait le président de la République, le 3 mai 2001 (discours d'Orléans), « *nous devons aller progressivement vers un système énergétique différent, plus économe, notamment en matière d'énergie fossile.* »

Nous proposons que la France modifie profondément son système énergétique afin de l'inscrire dans le **développement durable**, avec sept axes majeurs :

- la préservation de l'environnement, et en particulier de l'eau, de l'air et des climats
- la prévention des catastrophes de toutes sortes
- la protection de la santé et du cadre de vie des populations
- la prise en compte du long terme et des générations futures

- le souci d'un accès équitable à l'énergie pour tous les peuples et toutes les personnes
- l'utilisation économe des ressources naturelles, surtout des ressources non renouvelables
- la participation du public aux décisions relatives au choix des types d'énergie et à la production de l'énergie.

De par son appartenance à l'Union européenne et du fait qu'elle a signé ou ratifié des déclarations, des conventions ou des traités internationaux, la France a pris **des engagements**, qu'elle doit tenir.

Nous rappelons et citons ci-dessous quelques-uns de ces textes :

- **Traité instituant la Communauté européenne** (25 mars 1957)

« La Communauté a pour mission (...) de promouvoir dans l'ensemble de la Communauté un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques (...), un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ... » (article 2)

« La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement contribue à la poursuite des objectifs suivants :

- *la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement,*
- *la protection de la santé des personnes,*
- *l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles... »* (article 174)

- **Décision du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le 6° programme d'action communautaire pour l'environnement**

« Le programme vise à :

- *souligner que le changement climatique constitue le défi principal pour les dix prochaines années et au-delà, et contribuer à l'objectif à long terme que constitue la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (...),*
- *contribuer à atteindre un niveau élevé de qualité de la vie et de bien-être social pour les citoyens en leur procurant un environnement dans lequel la pollution n'a pas d'effets nuisibles sur la santé humaine et l'environnement ainsi qu'en encourageant un développement urbain durable,*
- *exploiter plus efficacement les ressources et mieux gérer les ressources et les déchets pour instaurer des modes de production et de consommation plus durables (...) en visant à garantir que la consommation de ressources renouvelables et non renouvelables ne va pas au-delà de ce que l'environnement peut supporter. »* (article 2)
- Articles 5 et 8 dans leur intégralité.

- Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité
- *« La Communauté reconnaît la nécessité de promouvoir en priorité les sources d'énergie renouvelables, car leur exploitation contribue à la protection de l'environnement et au développement durable. »* (Considérant 1)
- Objectif indicatif national pour la France en 2010 pour la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation brute d'électricité : 21% (1997 : 15%)
- **Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement** (1992)
 - « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures. »* (Principe 3)
 - « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. »* (Principe 4)
- **Rapport du Sommet mondial pour le développement durable – Johannesburg** (2002)
 - « Nous estimons que l'élimination de la pauvreté, l'adaptation des modes de consommation et de production, ainsi que la protection et la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social sont des objectifs primordiaux de développement durable et en sont aussi les conditions préalables. »* (annexe - § 11)
- **Protocole de Kyoto** (1997)
 - Ratifié par la France le 10 juillet 2000
 - Les pays de l'Union européenne doivent réduire d'ici à 2008-2012 les émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport aux niveaux de 1990.

Dans le droit français, on peut citer notamment le **Code de l'environnement**, qui affirme l'importance de la protection des espaces, ressources et milieux naturels et de la qualité de l'air et qui définit les principes fondamentaux du développement durable (art. 110-1) ou bien encore la **loi du 19 février 2001** tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale.

Enfin il est très important de souligner que le système énergétique est intimement lié à l'habitat, à l'aménagement du territoire, aux déplacements et aux modes de transport, et finalement aux modes de

vie de la population.

On ne saurait modifier la politique énergétique sans modifier les politiques relatives à l'habitat, à l'aménagement du territoire et aux transports.

La politique énergétique pour les prochaines décennies ne peut donc s'élaborer indépendamment de la politique économique, sociale, territoriale et environnementale du pays. C'est pourquoi il faut élaborer **un véritable projet de développement durable** dans lequel s'intégrera la politique énergétique. Ce projet remettra beaucoup de choses en question, mais il est à la fois nécessaire et urgent de l'élaborer puis de le réaliser.

1. ABANDONNER LE NUCLEAIRE

La France possède un important parc électronucléaire de centrales PWR qui fournit environ 80% de l'électricité du pays.

Les partisans du nucléaire mettent en avant l'un de ses avantages : sa contribution à la limitation des rejets de gaz à effet de serre. Malgré cet avantage indéniable, le nucléaire ne nous paraît pas être compatible avec le développement durable, pour les raisons suivantes :

1/ Le combustible (uranium) est une ressource non renouvelable.

2/ Le nucléaire produit des déchets radioactifs très dangereux et d'une très longue durée de vie. Alors que le nucléaire existe depuis plus de 40 ans dans notre pays, aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée pour l'élimination ou le stockage de certaines catégories de ces déchets, en particulier pour les déchets à haute activité, pour les déchets à vie longue (des centaines de milliers ou de millions d'années) et pour les combustibles irradiés non retraités.

On peut d'ailleurs se demander si, pour des substances d'une telle durée de vie et d'une telle toxicité, il est possible de trouver une solution de confinement satisfaisante.

En tout cas, les générations futures auront à gérer ces déchets alors qu'elles ne bénéficieront probablement pas de la forme d'énergie qui les a générés et elles auront peut-être même à en subir les conséquences néfastes.

Produire de tels déchets est donc contraire aux principes du développement durable, et notamment aux principes de précaution, de prise en compte du long terme, de pollueur-payeur et de respect des générations futures.

3/ Les centrales nucléaires existantes, ainsi que beaucoup d'autres installations nucléaires (centres de recherches, usines d'enrichissement, usine de retraitement, stockages de déchets radioactifs), peuvent connaître des accidents graves et même des catastrophes.

Leurs causes peuvent être :

- des défaillances, dysfonctionnements, incendies ... d'origine interne
- un séisme de grande amplitude
- des événements météorologiques extrêmes : inondation, tempête, froid intense ...
- la chute d'un avion de ligne
- un acte de malveillance
- un acte terroriste
- un acte de guerre.

Or plusieurs de ces causes ne sont pas prises en compte dans les études de sûreté, dans la conception et la construction des centrales ou dans les plans de secours.

Un accident à caractère catastrophique est donc possible. Dans ce cas, des rejets importants et brutaux de substances et de gaz radioactifs pourraient avoir des effets extrêmement graves pour la population et pour l'économie des régions touchées et contaminées.

Même si la probabilité d'une telle catastrophe est très faible, le simple fait qu'elle existe (et même si elle est officiellement niée) fait du nucléaire une énergie inacceptable et contraire à une perspective de développement durable.

Voir sur ce sujet le dossier publié en octobre 2002 par l'association ACTION ENVIRONNEMENT : « *L'insécurité nucléaire* » 38 pages.

Par conséquent, nous proposons :

- **la fermeture progressive de toutes les centrales nucléaires**
- **la fermeture immédiate des centrales les plus anciennes ou les plus proches des grandes agglomérations**
- **l'abandon du projet EPR**
- **l'abandon de tout projet de construction de nouveaux réacteurs nucléaires**
- **l'arrêt du retraitement des combustibles irradiés**
- **l'arrêt du chantier du laboratoire souterrain de Bure (Meuse) et l'abandon des recherches d'autres sites pour l'implantation de laboratoires souterrains**
- **le renforcement des recherches pour le conditionnement et l'entreposage des déchets**
- **le renforcement de la sécurité des installations qui continueront à fonctionner**

- la révision de la doctrine relative aux accidents, afin d'inclure les risques de rejets rapides et massifs de radioactivité
- la révision totale de la réglementation relative aux mesures préventives et aux situations de crise
- l'assainissement et le suivi à long terme de tous les sites miniers d'uranium.

2. REDUIRE LA CONSOMMATION DE PETROLE

Le pétrole est l'énergie primaire la plus consommée en France (47% de la consommation totale d'énergie, en 2000). Il est presque entièrement importé. 85 millions de tonnes de pétrole brut et 26 millions de tonnes de produits raffinés ont été importées en 2001.

Il est impératif de réduire fortement la consommation de pétrole pour les raisons suivantes :

1/ Le pétrole est une énergie non renouvelable. Ses réserves pourraient être épuisées dans quelques décennies.

2/ La production et le transport du pétrole sont à l'origine de nombreuses destructions ou dégradations des milieux naturels et de l'environnement en général, des mers et des océans en particulier.

3/ La consommation du pétrole est responsable du rejet, dans l'atmosphère, de nombreux polluants (oxydes d'azote, oxydes de soufre ...) nocifs pour les écosystèmes et la santé des hommes.

4/ La combustion du pétrole provoque l'émission de gaz carbonique, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Or l'on prévoit que l'accumulation du gaz carbonique dans l'atmosphère entraînera un réchauffement climatique, réchauffement qui provoquera lui-même d'importantes modifications des climats, lesquelles risquent d'avoir des répercussions très fortes, et en partie catastrophiques, sur les écosystèmes, la biodiversité, l'économie et les conditions de vie dans de nombreuses régions du monde.

D'après certains spécialistes, comme Warren Washington, du Centre national de recherche atmosphérique (NCAR) américain, la température mondiale moyenne pourrait augmenter de 10° à la fin du siècle si les émissions de gaz à effet de serre n'étaient pas réduites.

D'après Jean Jouzel, climatologue, « *il faut redescendre à 2 ou 3 milliards de tonnes d'émissions mondiales de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du 21° siècle alors qu'on est déjà aujourd'hui à 7 milliards. Si on ne fait rien, on sera à 20 milliards en 2100.* » (Midi Libre – 21.02.2003)

Comme la consommation de pétrole va probablement augmenter, dans les années à venir, dans les pays en voie de développement, il est absolument nécessaire qu'elle baisse dans de fortes proportions dans les pays riches, dont la France.

Cette réduction passe notamment par une réforme complète de la politique des transports, qui consomment plus de la moitié du pétrole. Il faut favoriser le transport des marchandises par le rail, le développement des transports en commun pour les personnes (autobus, train, métro, tramway ...) et les déplacements non motorisés.

3. REDUIRE LA CONSOMMATION GLOBALE D'ENERGIE ET MIEUX UTILISER L'ENERGIE

Il est nécessaire de réduire la consommation globale d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique pour les raisons suivantes :

1/ Toute production d'énergie, même la production d'énergies renouvelables, a un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou les paysages.

Moins consommer d'énergie, c'est donc avoir moins d'énergie à produire et à transporter et donc réduire les impacts.

2/ L'abandon du nucléaire et la réduction (puis la suppression) de la consommation de pétrole ne peuvent se réaliser qu'en mettant en place une politique d'économie d'énergie ambitieuse et touchant à tous les domaines : transports, véhicules, habitat, industrie, appareils électriques et électroniques, éclairage, matériaux, etc.

Le gisement des économies d'énergie est le premier gisement d'énergie de France.

QUELQUES EXEMPLES :

Transports : le transport en commun des personnes et le transport des marchandises par rail nécessitent moins d'énergie que le transport en voiture et que le transport par camion.

Véhicules : il est possible de faire des véhicules (voitures notamment) qui consomment encore moins d'énergie que maintenant, malgré les progrès déjà réalisés.

Matériaux : le recyclage des matériaux (papier, carton, verre, métal ...) nécessite moins d'énergie que la production de matériaux neufs.

Habitat : l'isolation et la conception même des bâtiments (ou leur modification) permettent de réduire fortement les besoins en chauffage et les besoins de climatisation en été (habitat bioclimatique).

Eclairage : le remplacement des lampes classiques par des lampes basse consommation permet une réduction significative de la consommation d'électricité (éclairage des appartements et des locaux, éclairage public).

Appareils : les appareils ménagers et les appareils électriques et électroniques peuvent consommer moins d'énergie que beaucoup de ceux qui existent.

- L'objectif de réduction de la consommation d'énergie doit être intégré dans toutes les politiques sectorielles.
- La modification des modes de vie, des modes de consommation et des modes de déplacement peut permettre de réduire fortement les consommations d'énergie. L'énergie doit devenir une préoccupation quotidienne, intégrée dans la vie de tous les habitants. Cela passe par des actions d'information, de sensibilisation et de formation menées à grande échelle et sur le long terme.
- Une partie de l'énergie produite est mal utilisée, c'est-à-dire que le rendement global est mauvais.

Deux exemples :

Le chauffage électrique : Le rendement du chauffage utilisant l'électricité produite par des centrales thermiques ou nucléaires est très mauvais. De plus, si on utilise de façon croissante le gaz pour produire de l'électricité (afin de remplacer le pétrole et l'uranium), il sera encore plus aberrant d'utiliser cette électricité pour le chauffage avec un rendement global de 25 à 30% alors que le rendement de la combustion directe de gaz dans les logements a un rendement de 80% environ.

Il faut arrêter toute publicité et toute promotion en faveur du chauffage électrique.

La perte d'énergie dans la production de l'électricité : Une bonne partie de l'énergie produite par une centrale thermique ou une centrale nucléaire est perdue (dispersion dans l'air et dans l'eau de refroidissement). Grâce aux techniques de la COGENERATION qui permettent de produire de la chaleur ou de la vapeur en plus de l'électricité, le rendement global est bien meilleur (70 à 90%).

4. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Il est nécessaire de favoriser fortement les énergies renouvelables afin de compenser l'arrêt progressif des centrales nucléaires et la réduction de la consommation de pétrole.

L'objectif de 21% en 2010 fixé par la directive 2001/77/CE (voir ci-dessus p. 3) doit être atteint et même dépassé, de même que les objectifs figurant en annexe de l'arrêté du 7 mars 2003 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (Tableau 1).

Les principales énergies renouvelables qui doivent être développées sont :

L'énergie solaire : - solaire thermique : fourniture d'eau chaude pour le chauffage des locaux ou de l'eau
- solaire photovoltaïque : fourniture d'électricité.

L'énergie éolienne : création de parcs éoliens offshore, sur les côtes ou à l'intérieur des terres (fourniture d'électricité).

La France dispose du deuxième potentiel éolien d'Europe.

L'énergie hydraulique : la plupart des sites sont déjà équipés et le potentiel est donc assez faible. Possibilité de petites installations pouvant alimenter une habitation ou un hameau.

Le bois : la France possède la première forêt d'Europe occidentale et le bois-énergie est sa principale ressource énergétique d'origine renouvelable après l'hydraulique. Cette ressource peut pourtant être davantage exploitée pour le chauffage individuel ou le chauffage collectif.

Le bois-énergie n'engendre pas d'émissions nettes de gaz à effet de serre tant que la surface boisée est stable ou en croissance.

Le biogaz : il peut être produit par les décharges de déchets ménagers, les fosses à lisier et les installations de méthanisation utilisant les biodéchets, les boues d'épuration, les déchets agricoles ou les déjections animales .

La valorisation énergétique du biogaz peut produire de l'électricité, de la chaleur ou du carburant. Il peut également être injecté directement dans le réseau de gaz naturel.

Le biogaz valorisable pourrait représenter de 10 à 20% de la consommation française de gaz naturel.

Les biocarburants : certaines terres agricoles peuvent être utilisées pour la culture de plantes, telles que le tournesol ou le colza, qui sont des sources d'énergie renouvelable : production d'ester

méthylque, de méthanol, d'éthanol ou mieux encore d'huile végétale brute. Ces biocarburants remplaceraient une partie du pétrole.

La géothermie : - la ressource géothermique profonde doit être utilisée avec précaution et modération, sinon les gisements peuvent s'épuiser (et par conséquent il ne s'agit plus vraiment d'une énergie renouvelable).

Exemple : Meaux (Seine-et-Marne) - 15 000 logements chauffés grâce à l'exploitation de l'eau chaude profonde (1800 mètres)

- la ressource géothermique superficielle mérite d'être davantage exploitée pour le chauffage des habitations, de l'eau sanitaire, des piscines ou pour la climatisation.

Les énergies de la mer : énergie des marées, des courants ou des vagues.

Les techniques permettant d'exploiter et d'utiliser ces différentes énergies existent déjà, et parfois depuis longtemps. Ces énergies peuvent donc être développées très rapidement.

Outre leur caractère renouvelable, et inépuisable pour certaines d'entre elles, elles présentent de grands avantages, tels qu'une faible production de déchets et de gaz à effet de serre, un impact faible en terme de santé publique, de faibles risques de catastrophes et l'abondance sur le territoire national.

Leur développement doit cependant se faire en tenant compte de leur impact sur les milieux naturels, l'environnement, le paysage et le cadre de vie.

« La double stratégie efficacité énergétique / sources d'énergies renouvelables est fortement créatrice d'emploi local, incite à la création de PME-PMI, augmente la productivité et la compétitivité des entreprises, développe des industries d'équipement, renforce nos capacités d'exportation, diminue les dépenses fatales des ménages, consolide l'aménagement et le développement durable du territoire, participe évidemment de la protection et de l'amélioration de l'environnement, accroît notre indépendance énergétique et diminue la facture énergétique, enfin permet à la France de respecter ses engagements internationaux, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. »

(...) A long terme (50 ans), l'épuisement probable ou la concentration géographique des ressources fossiles à bas coûts d'extraction, la disgrâce du nucléaire dans l'opinion publique et le renchérissement de ses coûts, enfin, sûrement, la contrainte carbone (augmentation de l'effet de serre) plaident pour que notre stratégie soit mise en œuvre dès aujourd'hui lorsque l'on considère que les temps de réponse de la demande en énergie (...) sont de l'ordre du demi-siècle. »

Rapport au Premier Ministre « Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et des sources d'énergies renouvelables en France », par Yves Cochet - 2000 - La documentation française

5. DECENTRALISER LA PRODUCTION D'ENERGIE

La production française d'énergie est très centralisée, surtout pour ce qui concerne l'électricité (de grosses unités de production et des ouvrages de transport d'électricité à travers tout le territoire).

L'abandon du nucléaire et la réduction de la consommation du pétrole obligent à revoir toute l'organisation de la production d'énergie.

L'objectif est que **chaque région, chaque commune, chaque ville, chaque village et chaque bâtiment produise une partie (la plus grande possible) de l'énergie qu'il consomme**. Il s'agit principalement de l'énergie sous forme de chaleur et sous forme d'électricité.

Pour la CHALEUR : géothermie, capteurs solaires à eau, habitat bioclimatique, bois, biogaz ...

Pour l' ELECTRICITE : éoliennes, panneaux photovoltaïques, biogaz, hydroélectricité ...

A l'échelle départementale ou régionale, il est aussi possible de produire des biocarburants.

Une telle décentralisation de la production d'énergie permettra de réduire le nombre des grosses installations de production, qui fonctionneront pour la plupart au **gaz**.

Il est donc nécessaire de revoir toute la législation et toute la réglementation de façon à permettre, à favoriser et à faciliter cette nouvelle orientation de la politique énergétique qui aura également pour effet de responsabiliser les consommateurs d'énergie.

Il faut notamment inciter les collectivités locales, les entreprises et les particuliers à s'équiper en moyens de production d'énergie. Les communes peuvent être productrices d'énergie et distributrices de l'énergie ainsi produite.

6. REDUIRE LA DEPENDANCE A L'EGARD DE L'EXTERIEUR

Aujourd'hui la quasi-totalité du pétrole, du gaz et de l'uranium proviennent de pays étrangers.

Cette situation de très grande dépendance rend fragile et vulnérable toute l'économie de notre pays, comme plusieurs « crises pétrolières » l'ont déjà montré. D'autre part, le développement durable implique que chaque pays et chaque région essaie de satisfaire lui-même ses besoins de base et en particulier ses besoins en énergie. Enfin la réduction du transport des matières énergétiques réduira les risques d'accidents et de catastrophes.

Nous proposons donc que la France produise l'essentiel de son énergie. L'abandon du nucléaire, la réduction de la consommation de pétrole et le développement des énergies renouvelables permettront d'atteindre progressivement cet objectif.

7. REORIENTER LA RECHERCHE

Aujourd'hui les crédits publics en matière de recherche fondamentale et appliquée sont majoritairement consacrés au nucléaire, qu'il s'agisse de la fission ou de la fusion.

Nous proposons la sortie et l'abandon du nucléaire (voir p.4 à 6) . Par conséquent, il est possible de réorienter totalement la recherche dans le domaine de l'énergie.

- Pour ce qui concerne le NUCLEAIRE, étant donné que certaines centrales vont continuer à fonctionner pendant plusieurs années et vu les risques d'accidents graves qui subsisteront donc, les travaux de recherche doivent s'appliquer à l'amélioration de la sûreté des installations existantes. Ils doivent aussi se poursuivre dans le domaine de l'élimination et du stockage des déchets radioactifs, mais sans créer pour l'instant d'installations ou de laboratoires pouvant être convertis en installations de stockage définitives.
- En dehors du nucléaire, les crédits doivent être attribués aux recherches portant sur :
 - l'efficacité énergétique
 - la réduction des consommations énergétiques dans l'habitat et les transports
 - les énergies renouvelables : éolien, solaire, biomasse, géothermie, énergies de la mer ...

- les énergies ou les systèmes de production énergétique susceptibles de remplacer le pétrole et l'électricité nucléaire, notamment dans les transports.